

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(22\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Claude Paul Maistre, 16 août 1882](#)

Jean-Baptiste André Godin à Claude Paul Maistre, 16 août 1882

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (22)

Collation 4 p. (373r, 374r, 375v, 376r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Claude Paul Maistre, 16 août 1882, Équipe du projet FamiliLettres (Familiestère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 24/09/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/50774>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familiestère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familiestère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [16 août 1882](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Maistre, Claude Paul \(1819-1890\)](#)

Lieu de destination 6, Twisden Road, Highgate, Londres (Royaume-Uni)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Sur le mariage et sur l'article rédigé sur cette question par Maistre. Godin explique à Maistre qu'il ne peut publier son second article dans le journal *Le Devoir* qui ne semble pas en accord avec le point de vue exposé par Godin sur le mariage, la reproduction ou l'inceste, qui veut faire la part des préjugés et des conventions sur ces sujets.

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#)

Œuvres citées Maistre (Claude-Paul), « L'amour et le mariage », *Le Devoir*, t. 6, n° 204, 6 août 1882, p. 491-492. [En ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.6/492/50/836/0/0>, consulté le 1er août 2023]

Notice créée par [Pauline Péliissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Guise 16 août 1882.

373

Cher Monsieur Morellet,

Je suis d'accord avec vous sur ce que
doit être le mariage.

Qui, je le vois dans l'union vraie
des esprits, des cœurs et des corps, veut être
pas absolument des intérêts. Ce point
dépend de la constitution sociale, et l'on peut
concerner les biens de la femme séparés de ceux
du mari, au grand profit de l'union conjugale.
Mais ce n'est pas cela qui motive la
lettre que je suis amené à vous écrire, au
sujet de votre second article sur le mariage.
C'est qu'à mon grand regret le Dominicain ne
peut lui donner la place dans ses colonnes
qu'il est.

Le vous en écrit donc parce que ce n'est
pas une petite question que celle que vous avez
abordée. Mais pour la traiter il ne faut
pas reculer devant l'ennemi du préjugé; il ne
faut pas davantage faire violence à la raison
ni aux lois naturelles.

Il faut bien prendre garde de porter atteinte à la liberté humaine en tombant au préjugé de l'antiquité. Ce mon sens, il n'est pas certain que le coup de nos traditions en fait de mariage ne soient des faits de pure et conventionnelles études passées à l'état de préjugés. Il faut donc quer entre ce qui est nuisible aux individus et l'usage et ce qui ne procure, en soi, aucun mal sinon celui que les mœurs y attachent par des idées préconçues.

On, sur ces points de faits physiologiques on est encore loin d'être d'accord. Les uns prétendent que l'amélioration des races, par exemple à besoin du croisement d'espèces, au contraire affirment que la reproduction par les sexes unis et sortis de la même souche est le moyen d'une plus vite à de bons résultats. Il doit y avoir un vrai des deux côtés : Par le croisement on procure de nouvelles variétés utiles ; par la sélection dans la même famille, on peut améliorer le type. La nature n'a rien prescrit, elle se prête à la reproduction dans des conditions utiles des deux côtés.

On peut dire que nous ne devons pas tirer de conséquences morales du fait physique de la reproduction des animaux comparée à la loi du mariage.

Je ne voudrais pourtant que le fait de la reproduction a bien son importance dans le mariage, et que s'il était véritablement établi que certaines unions ne soient des unions impuissantes à bien remplir leur rôle dans la société, j'y metrais matière à réflexions, tout en me demandant encore dans quelle mesure ce contrôle nous appartient. Car si j'admettais pour règle que ce qui est utile à la vie humaine est le bien, que ce qui est nuisible à la vie humaine est le mal, c'est en tant que les faits sont le résultat des actes conscients de l'individu, c'est en tant que l'individu a conçu, pensé, voulu et fait l'acte. Mais sous la conception des êtres, les forces de la vie interviennent. Quelle est la part de responsabilité de ceux-ci, lorsqu'ils saisissent d'un véritable amour, lorsqu'ils n'ont d'autre désir que de faire le bien l'un de l'autre et que, libres de toute autre affection, ils donnent essor à ce besoin d'aimer que la vie a mis en eux ?

J'ai donc été amené à me poser cette question : que est-ce que l'inceste ? Dans la société c'est un crime, mais un crime de convention. Les deux frères et une sœur se verraient ensemble, sans connaître leur degré de parenté et sans que le public en sache rien de son côté, il n'y a ~~pas~~ le moindre mal pour personne. Or, on se voit peut-être étonné si l'on voyait l'un d'eux se marier dans ce cas, entre

jeunes gens de sexes inconnus, et sans que personne
 s'en doute. Je ne veux pas dire entre frères et sœurs
 du même lit, cela est prosaïque et le résultat de la
 fréquentation est un correctif des affects de l'amour,
 voilà entre frères et sœurs d'unions clandestines. Je
 ne le sait pas, alors les unions se font sans obstacle,
 sans que la coutume ni les mœurs aient rien à y reprocher.
 La surprise serait peut-être bien grande, si l'on voyait
 que ces unions soient les plus parfaites.

Beaucoup de choses ont été dites sur les unions consen-
 suées, mais la plupart ont été écrites sous l'empire de préjugés
 sans mes des préjugés existants. Ce qui est certain, c'est
 que l'impudence est trop facilement le lot de l'orgueil humain
 pour ne pas se tenir en garde contre elle, surtout lorsqu'il
 s'agit de faits contredisant les habitudes et les
 coutumes qu'on est porté à considérer comme lois de
 l'humanité. Ce qui est plus rationnel, c'est de rapporter
 la liberté humaine en tout ce qui n'est pas sensiblement
 nuisible à la société. Evitons de voir des fautes, ou de
 ex des crimes imaginaires. Attachons-nous plutôt à réaliser
 le bien réel de l'humanité. La puissance destructrice du mal
 nous viendra en aide, quand nous serons dans cette voie.

Deux points essentiels guident la direction du devoir :

Protéger le respect de la liberté humaine — considérer comme
 le mal si ce qui est généralement utile à la vie humaine —
 considérer comme mal ce qui est véritablement nuisible à
 la vie humaine.

C'est en ne se départissant pas de ce point de vue que
 mariage peut être traité dans ses colonnes.

Je vous remercie par ce courrier et vous
 bien à vous

Le comte de ...